

Concept mis en place par le Comité du GCV, le 3 novembre 2020.

Personne de référence : Philippe Frossard, Capitaine

1. Situation de départ

Dans une nouvelle étape, le Conseil fédéral adopte les mesures suivantes à partir du 29 octobre 2020.

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous:

1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent et ne s'entraînent pas.
2. Garder ses distances: minimum 1,5 mètres.
3. Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public et à l'extérieur des installations et des exploitations, dont les restaurants et installations sportives.
4. En plein air, le port du masque est obligatoire quand la distance requise ne peut pas être tenue.
5. Les rassemblements de plus de 5 personnes dans l'espace public sont interdits.
6. Respecter les règles d'hygiène.
7. Fournir ses coordonnées pour permettre le traçage.
8. Se faire tester en cas de symptômes.
9. Respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine.

Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations peut être ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur. Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public des installations et des établissements et en plein air quand la distance requise ne peut pas être tenue.

Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement

- Dans tous les clubs et installations golfigues, la réservation du tee time devrait être effectuée online ou par téléphone. La traçabilité est ainsi assurée.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur devraient être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, une liste de présence devrait être tenue. Le Swiss Golf ID ou le nom, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de chaque joueur devraient être saisis. Ces données devraient être conservées pendant 14 jours.

Pour le secrétariat

- L'affiche de l'OFSP «Comment nous protéger» doit être affichée
- Des désinfectants doivent être placés à l'entrée et des masques devraient être mis à disposition.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public des installations et des établissements.
- Le personnel du secrétariat doit porter un masque (sauf si bureau individuel).
- La distance de 1,5 mètres prescrite doit être respectée.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de green fee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être saisis ou conservés. Le traçage est ainsi assuré.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure devraient être saisis.

- Aux fins d'identification et de notification des personnes soupçonnées d'être infectées, les données de contact doivent pouvoir être transmises immédiatement sous forme électronique à l'autorité cantonale compétente, à sa demande.
- Des flyers pour l'usage individuel peuvent être remis.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

Pour le restaurant

- Le restaurant est fermé

Pour le Pro-Shop

- Le Pro-shop est fermé

Pour les vestiaires

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Les douches sont fermées
- Dans la mesure du possible, les joueurs devraient arriver sur place en tenue de sport et prendre une douche à la maison.
- Si les joueurs prennent une douche directement après la partie, le flux de personnes et donc les directives (distance de 1,5 mètres) peuvent être respectés.
- Le nombre maximum de personnes est limitée à 2 par vestiaire

Pour le parcours

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas obligation de porter un masque.

Pour le green d'entraînement

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.

Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public des installations et des établissements.
- Il faudrait porter un masque pendant les cours.

Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiturette de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne (exception : personnes vivant dans le même ménage).

Pour l'utilisation du Caddy-room

- Le Caddy-Room est fermé

Pour l'équipe de nettoyage

- Tous les locaux devraient être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage devraient être adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.
- Les paniers de balles devraient être régulièrement désinfectés.
- Les voitures de golf et les chariots de location devraient être désinfectés par le personnel après utilisation.

